

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, ce crédit vise le transbordeur de l'île Pelée. Il s'agit d'un montant de \$46,860 pour des modifications générales et des rajouts au transbordeur *Pele Islander* qui fait la navette entre l'île Pelée et la terre ferme, en Ontario; le reste, soit \$25,025, vise des modifications au transbordeur *Lord Selkirk* assurant la navette entre Wood-Island, sur l'île du Prince-Édouard, et Caribou, en Nouvelle-Écosse.

M. Bourget: Le ministre peut-il nous dire si ces contrats ont été donnés à forfait ou adjugés à des sociétés après un appel d'offres dans les deux cas?

L'hon. M. Balcer: Pour ce qui est du *Lord Selkirk*, les modifications et les changements ont été effectués à Pictou (N.-É.). Malheureusement, comme je n'ai pas ici les renseignements, je ne saurais dire si le contrat a été donné à forfait ou adjugé après un appel d'offres. Toutefois, je crois me rappeler que les deux contrats ont été donnés à forfait.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser au ministre la question suivante? Je sais qu'elle ne se rattache pas strictement à la réparation du *Lord Selkirk*. Toutefois, le ministre songe-t-il à mettre un nouveau transbordeur en service entre Wood-Island et Caribou? Comme le ministre le sait très bien, le service est bien insuffisant par rapport à la demande actuelle. On voudrait bien qu'il y ait une amélioration du service.

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur le président. Le Conseil du Trésor a approuvé en principe la construction d'un autre transbordeur à cette fin.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre croit-il que le contrat sera vraisemblablement adjugé très bientôt afin que le transbordeur soit prêt pour la saison de 1963 peut-être?

L'hon. M. Balcer: Oui.

(Le crédit est adopté.)

B—Généralités—
Commission des transports aériens—

664. Subventions aux transports aériens, selon le détail des affectations, \$300,000.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être le ministre voudra-t-il nous donner des explications à propos de ce crédit?

L'hon. M. Balcer: Ce montant de \$300,000 représente les subventions mensuelles de \$25,000 versées à l'heure actuelle à la *Pacific Western Airlines*, à l'égard des pertes d'exploitation de la ligne des provinces des Prairies, qui dessert Edmonton, North-Battleford, Prince-Albert, Saskatoon et Regina. Le

comité se souviendra que ce service a été assuré durant longtemps par les *Canadian Pacific Airlines* pour être ensuite confié aux *Pacific Western Airlines*. La principale source de revenus était un contrat de transport du courrier. Malheureusement, ce contrat a pris fin; je ne me souviens pas exactement à quelle date mais c'était en 1960. Comme cette ligne n'était plus rentable une fois perdu le contrat de transport du courrier, la société se voyait en face d'un déficit assez considérable. La compagnie a été forcée d'abandonner ce service. Cependant, comme dans cette région ce service était considéré comme essentiel, et comme il n'y avait pas d'autre ligne aérienne disposée à exploiter ce service, la Commission des transports aériens a décidé de verser cette subvention de \$25,000 par mois. Cette subvention sera versée jusqu'à ce que la Commission des transports aériens présente son rapport sur le trajet régulier des Prairies. Ce rapport devrait être présenté d'ici quelques mois. Comme vous le savez, monsieur le président, la Commission des transports aériens a fait une étude complète de toutes les opérations de transport régionales d'un bout à l'autre du pays, à commencer par les provinces de l'Est. Les dernières audiences ont eu lieu il y a quelques semaines dans les Prairies. Jusqu'à ce que ce rapport sur le trajet dans les Prairies soit présenté, nous nous proposons de continuer à verser cette subvention de \$25,000 par mois aux *Pacific Western Airlines*.

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose qu'on qualifierait d'attaque violente le fait de dire qu'il y a eu quelque rapport entre cette subvention et le fait que cette ligne aérienne dessert Prince-Albert. Par conséquent, je n'aurai pas l'audace d'appeler votre attention là-dessus. Mais, pour parler sérieusement, je dirai ceci. Comme Votre Honneur le sait fort bien, la question du trajet régulier dans l'Ouest, dont parle le ministre, à laquelle, comme il l'a dit, cette affaire est directement liée, intéresse, je le sais, mon ami l'honorable député de Laurier, qui aimerait commenter là-dessus. Cependant, à cause d'une malheureuse indisposition...

L'hon. M. Churchill: Pas de politique?

L'hon. M. Pickersgill: Non, il n'est pas en train de faire de la politique. J'aimerais bien que ce soit le cas, mais non. A cause d'une indisposition, il a été incapable de se rendre ici aujourd'hui, mais j'espère qu'il y sera demain. Je sais qu'il avait une ou deux observations à faire à ce propos. Comme il semble être dix heures, monsieur le président, peut-être pourrions-nous suspendre ici nos délibérations.

(Le crédit est réservé.)